



Bureau des radiocommunications (BR)

Corrigendum 1 à la
Circulaire administrative
CA/219

Le 17 juin 2015

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux observateurs de la CMR-15

Objet: **Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15)**

Le présent corrigendum concerne la date avant laquelle les propositions à la CMR-15 doivent parvenir à l'UIT, à savoir quatre (4) mois avant le début de la Conférence.

La Circulaire administrative CA/219 aurait dû citer comme date correcte celle du **2 juillet 2015**.

François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Observateur (Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires)
- Observateurs qui participent à titre consultatif, conformément aux numéros 278 et 279 de la Convention de l'UIT
- Observateurs des Membres du Secteur des radiocommunications qui ne participent pas à titre consultatif, conformément au numéro 280 de la Convention de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Vice-Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications